

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2026

ENCADRER LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX AFIN DE GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL - (N° 2611)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 12

AMENDEMENT

présenté par

M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER TER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur effets territoriaux de l'évolution de la carte scolaire dans le premier degré, des fermetures de classe et des créations de regroupements pédagogiques intercommunaux.

Ce rapport analyse, à l'échelle départementale, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé et son évolution sur les cinq dernières années.

Il rend compte des effets des fermetures de classes sur la création et l'organisation de regroupements pédagogiques intercommunaux, sur les inscriptions dans les établissements privés, sur les temps et conditions de transport des élèves, ainsi que sur l'attractivité des territoires ruraux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à demander au Gouvernement la remise d'un rapport évaluant les transformations en cours de l'offre scolaire dans le premier degré et sur leurs conséquences, en particulier dans les territoires ruraux.

Les évolutions de la carte scolaire résultent aujourd'hui de décisions prises sans étude préalable suffisante de leurs effets à moyen et long terme, conduisant à des fermetures de classes trop rapides et insuffisamment anticipées.

Les fermetures de classes, la mise en place de regroupements pédagogiques intercommunaux et l'évolution de la part de l'enseignement privé s'inscrivent dans des transformations profondes de l'organisation scolaire, encore insuffisamment analysées à l'échelle départementale. Ces évolutions ont des conséquences concrètes sur l'accès au service public d'éducation, sur les conditions de scolarisation des élèves, notamment en matière de transport, ainsi que sur l'équilibre et l'attractivité des territoires ruraux.

Ce rapport doit permettre au Parlement d'avoir une vision objective de ces évolutions et d'en apprécier précisément les conséquences afin d'identifier les leviers permettant d'anticiper les fermetures de classe, de maintenir une offre publique accessible sur l'ensemble du territoire et de prévenir un abandon de l'enseignement public en ruralité.